

Commune d'ESTAVAR 66800

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 AVRIL 2026

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de conseillers présents : 10

Nombre de votants : 11

Date de convocation : 22 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le 28 avril à 18 H, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Philippe GUISSSET, Maire.

Présents : : Arro David, Batlle Frédéric, Calmont Fabrice, Carnicero Esperanza, Delcasso Anne, Guisset Philippe, Rohrbacher Frédéric, Taillefer Mireille, Tonetti Angélique, Tournoud Laurence

Absent Excusé : Marié Hervé

Procuration : Marié Hervé à Tonetti Angélique

Mme Taillefer Mireille est élue secrétaire de séance.

DCM2026-15 : DESIGNATION DU CORRESPONDANT SECURITE ROUTIERE

Les maires ont un rôle important à assurer dans la lutte contre l'insécurité routière, du fait de leurs multiples domaines de compétences qui peuvent avoir un impact direct ou indirect sur la sécurité routière : les aménagements urbains, la réglementation de la vitesse, la définition et la mise en œuvre des documents d'urbanisation, les activités scolaires ou parascolaires, les activités associatives... Des progrès ont été réalisés mais cette évolution reste fragile. Afin de relayer la politique nationale de sécurité routière, le réseau des élus référents sécurité routière a été mis en place. Dans ce cadre, un bilan a été réalisé. Les objectifs du réseau sont de favoriser les échanges d'information et d'expériences ainsi que d'organiser des stratégies d'actions coordonnées. L'existence de ce réseau permet d'améliorer l'efficacité et la cohérence globale de la politique de sécurité routière.

L'état incite fortement les collectivités de désigner au sein de chaque conseil municipal un élu qui sera le référent sécurité routière de la commune.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il convient de désigner un correspondant sécurité routière,

Le Maire propose de désigner M Batlle Frédéric, délégué titulaire, et M Rohrbacher Frédéric, délégué suppléant, en tant que référents sécurité routière de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

DECIDE,

Désigne M Batlle Frédéric, délégué titulaire, et M Rohrbacher Frédéric, délégué principal, en tant que correspondants sécurité routière de la commune d'Estavar

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois, an que dessus.

Pour extrait conforme

Le Maire,

Philippe GUISSSET



La Secrétaire de séance,

Mireille TAILLEFER

AFFICHE LE :

